**Stellantis signe un accord avec Element 25 Limited pour l’approvisionnement en sulfate de manganèse des batteries de véhicules électriques**

* Stellantis renforce sa chaîne de valeur pour la production de batteries de véhicules électriques en phase avec les objectifs du plan stratégique Dare Forward 2030
* Le contrat signé avec Element 25 est conclu pour une durée de cinq ans et comprend des dispositions permettant d’en prolonger la durée et d’en augmenter les volumes

**AMSTERDAM, le 9 janvier 2023** – [Stellantis N.V.](https://www.stellantis.com/fr) et Element 25 Limited annoncent la signature d’un accord engageant d’approvisionnement selon lequel Element 25 s’engage à fournir Stellantis en sulfate de manganèse monohydraté extra pur de qualité batterie, pour la fabrication de ses packs batteries de véhicules électriques. Cet accord de cinq ans prévoit un début des livraisons en 2026 pour un volume total de 45 kilotonnes et des options pour prolonger la durée et augmenter les volumes d’approvisionnement.

Element 25 fournira cette matière première en provenance de son projet Butcherbird en Australie occidentale et prévoit de construire une usine de traitement aux États-Unis. Stellantis prendra une participation au capital de la société Element 25.

« Notre engagement pour la neutralité carbone comprend la création d’une chaîne d’approvisionnement vertueuse afin de pouvoir répondre aux attentes de nos clients en matière de véhicules électriques », explique Carlos Tavares, CEO de Stellantis. « L’offre de véhicules électriques proposant une expérience client innovante en matière de propulsion, de connectivité et de fonctionnalités est au cœur de notre plan Dare Forward 2030, afin de façonner une mobilité sûre, propre et abordable. »

L’accord signé avec Element 25 renforce la stratégie d’électrification de Stellantis en permettant de sécuriser l’approvisionnement substantiel en matières premières nécessaires à la production de véhicules électriques à batterie (BEV). Le manganèse est un élément essentiel pour stabiliser les cathodes des batteries de véhicules électriques.

Dans le cadre de son Plan Stratégique [Dare Forward 2030](https://www.stellantis.com/fr/finance/evenements/strategic-plan), Stellantis a annoncé son intention d'atteindre 100 % des ventes de véhicules électriques à batterie (BEV) pour les voitures particulières en Europe et 50 % des ventes de BEV pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers aux États- Unis d’ici 2030. Stellantis deviendra le champion du secteur en matière de lutte contre les changements climatiques, en atteignant la neutralité carbone d’ici 2038, avec une réduction de 50 % d’ici 2030.

Stellantis prévoit d’investir plus de 30 milliards d’euros dans l’électrification et le software jusqu’en 2025, tout en maintenant son objectif d’être 30 % plus efficace que ses concurrents en termes de rapport dépenses en capital et en R&D sur chiffre d’affaires.

« Le soutien de Stellantis à Element 25 dans son projet de sulfate de manganèse extra pur de qualité batterie est une extraordinaire reconnaissance de la part d’un des plus importants constructeurs automobiles au monde est clé et vient conforter notre objectif de devenir un fournisseur pérenne d’envergure internationale de matières premières pour batteries afin de répondre à l’augmentation de la demande mondiale », a déclaré Justin Brown, directeur général d’Element 25. « Nous sommes totalement alignés avec les objectifs de décarbonation et d’électrification de Stellantis, qui sont parmi les plus ambitieux du secteur automobile et avons pris l’engagement d’atteindre l’objectif du carbone net zéro dans le cadre de cet accord. »

La réalisation de l’accord par les parties dans le cadre des conditions du contrat est conditionnée par le succès d’un audit technique préalable et d’une étude de faisabilité.

# # #

**À propos de Stellantis**

Stellantis N.V. (NYSE / MTA / Euronext Paris : STLA) fait partie des principaux constructeurs automobiles et fournisseurs de services de mobilité internationaux. Abarth, Alfa Romeo, Chrysler, Citroën, Dodge, DS Automobiles, Fiat, Jeep®, Lancia, Maserati, Opel, Peugeot, Ram, Vauxhall, Free2Move et Leasys : emblématiques et chargées d’histoire, nos marques insufflent la passion des visionnaires qui les ont fondées et celle de nos clients actuels au cœur de leurs produits et services avant-gardistes. Forts de notre diversité, nous façonnons la mobilité de demain. Notre objectif : devenir la plus grande Tech Company de mobilité durable, en termes de qualité et non de taille, tout en créant encore plus de valeur pour l’ensemble de nos partenaires et des communautés au sein desquelles nous opérons. Pour en savoir plus, [www.stellantis.com](http://www.stellantis.com).

**À propos d’Element 25**

Element 25 est une société cotée à l’ASX (ASX: E25), qui gère et possède en Australie occidentale le projet d’envergure internationale Butcherbird Manganese et développe des produits de sulfate de manganèse monohydraté extra pur (HPMSM: high purity manganese sulphate monohydrate) pour les marchés de l’énergie, traditionnels et nouveaux. Elle vise à devenir l’un des plus importants fabricants à l'échelle mondiale de matériaux pour batteries à faible émission en carbone. Les informations sur la société, annonces ASX, présentations aux investisseurs, vidéos d’entreprise et autres documents destinés aux investisseurs dans les projets de la société peuvent être consultés sur : http://www.element25.com.au.

**Contacts médias**

**Stellantis**

**Fernão Silveira**

Global Communications / Stellantis

+31 6 43 25 43 41

fernao.silveira@stellantis.com

**Valérie GILLOT**

+33 6 83 92 92 96

valerie.gillot@stellantis.com

communications@stellantis.com

[www.stellantis.com](http://www.stellantis.com/)

**Element 25**

**Justin Brown**

jbrown@e25.com.au

**DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

*Cette communication contient des déclarations prospectives. En particulier, les déclarations concernant les événements futurs et les résultats opérationnels anticipés, les stratégies commerciales, les bénéfices escomptés suite à la transaction proposée, les futurs résultats opérationnels et financiers, la date de clôture prévue pour la transaction proposée et d’autres aspects attendus de nos opérations ou de nos résultats opérationnels sont des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « peut », « pourra », « s’attendre à », « pourrait », « devrait », « prévoir », « estimer », « anticiper », « croire », « rester », « en mesure de », « concevoir », « cibler », « objectif », « prévisions », « projections », « perspectives », « prospects », « planifier », ainsi que par d’autres termes similaires. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future. Elles reposent au contraire sur l’état actuel des connaissances de Stellantis ainsi que sur ses projections et attentes futures vis-à-vis d’événements à venir, et de par leur nature sont soumises à des incertitudes et risques inhérents. Elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles ou non de survenir ou d’exister à l’avenir, et en tant que telles, il est recommandé de ne pas leur accorder de confiance excessive.*

*Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés dans les déclarations prospectives en raison de divers facteurs, notamment : l’impact de la pandémie de COVID-19, la capacité de Stellantis à lancer avec succès de nouveaux produits et à maintenir les volumes de livraison de véhicules ; les changements sur les marchés financiers mondiaux, l’environnement économique général et les changements dans la demande de produits automobiles, qui est soumise à des cycles ; les changements dans les conditions économiques et politiques locales, les changements dans la politique commerciale et l’imposition de tarifs mondiaux et régionaux ou de tarifs ciblant l’industrie automobile, la promulgation de réformes fiscales ou d’autres changements dans les lois et réglementations fiscales ; la capacité de Stellantis à développer certaines de ses marques à l’échelle mondiale ; sa capacité à offrir des produits innovants et attrayants ; sa capacité à développer, fabriquer et vendre des véhicules dotés de caractéristiques avancées, notamment une électrification, une connectivité et des caractéristiques de conduite autonome accrues ; divers types de réclamations, de poursuites, d’enquêtes gouvernementales et d’autres éventualités, y compris la responsabilité du fait des produits et les réclamations au titre de la garantie, ainsi que les réclamations, enquêtes et poursuites en matière d’environnement ; les dépenses d’exploitation importantes liées à la conformité aux réglementations en matière d’environnement, de santé et de sécurité ; le niveau de concurrence intense dans l’industrie automobile, qui peut augmenter en raison de la consolidation, l’exposition aux déficits de financement des régimes de retraite à prestations définies de Stellantis ; la capacité à fournir ou à organiser l’accès à un financement adéquat pour les concessionnaires et les clients au détail et les risques associés à la création et aux opérations des sociétés de services financiers ; la capacité à accéder à des fonds pour exécuter les plans d’affaires de Stellantis et améliorer ses activités, sa situation financière et ses résultats d’exploitation ; un dysfonctionnement, une perturbation ou une violation de sécurité importants compromettant les systèmes de technologie de l’information ou les systèmes de contrôle électronique contenus dans les véhicules de Stellantis ; la capacité de Stellantis à réaliser les bénéfices anticipés des accords de coentreprise ; les perturbations résultant de l’instabilité politique, sociale et économique ; les risques associés à nos relations avec les employés, les concessionnaires et les fournisseurs ; les augmentations de coûts, les perturbations de l’approvisionnement ou les pénuries de matières premières, de pièces, de composants et de systèmes utilisés dans les véhicules de Stellantis ; le développement dans les relations de travail et industrielles et les évolutions dans les lois du travail applicables ; les fluctuations des taux de change, les changements de taux d’intérêt, le risque de crédit et les autres risques du marché ; les troubles politiques et civils ; les tremblements de terre ou autres catastrophes ; et d’autres risques et incertitudes.*

*Toutes les déclarations prospectives contenues dans cette communication sont valables à la date des présentes, et Stellantis ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser publiquement lesdites déclarations prospectives. De plus amples informations concernant Stellantis et ses activités, y compris les facteurs susceptibles d’impacter de manière significative les résultats financiers de Stellantis, sont incluses dans les rapports et dossiers de Stellantis déposés auprès de l’U.S. Securities and Exchange Commission et de l’AFM.*